

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 22 septembre 2017

Présents : Guy FABRE – Robert MISSIRE – Michel DUCREUX – Colette CHANNELLIERE – Yannick MONFRAY
Karine DUMAS – Olivier BURNICHON – Raphaël SUEUR – Franck ANDRE – Catherine BERNARD
Anne-Marie CREPET – Isabelle NOTIN – Fabienne MATHELIN – Alain BISSAY

Absents excusés : Laëtitia VERNE – Vincent GRIVOT – Christine PISANI – Romain COQUARD
Nathalie PEGON

Procuration : de Vincent GRIVOT à Guy FABRE
de Christine PISANI à Colette CHANNELLIERE
de Romain COQUARD à Isabelle NOTIN
de Nathalie PEGON à Karine DUMAS

Réunion en session ordinaire, le conseil municipal a :

- accepté le déclassement de l'impasse du Poteau suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur,
- approuvé, dans le cadre de l'adressage, la liste des nouveaux noms de rues et chemins qui sera adressée au service du cadastre, à la Poste et au SIEL,
- émis un avis favorable à la transaction avec Mme NIWA qui cède gratuitement à la mairie une parcelle de 172 m² contigüe au terrain Route de Néronde où sera aménagé le lotissement Arc en Ciel II,
- approuvé le marché à passer avec les entreprises CHAVANY et PJA retenues pour réaliser les travaux d'aménagement du lotissement Arc-en-Ciel,
- décidé l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 406 000 € pour le paiement des situations du lotissement Arc-en-Ciel, crédit qui sera remboursé au fur et à mesure de la vente des lots,
- fixé le prix de la vente des lots à 44 € HT le m², sachant que la TVA sera calculée sur la marge,
- arrêté le tarif de la part communale Assainissement payée par l'abonné à 62,50 € pour la prime fixe et à 1,28 € le m³, ce pour l'exercice allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018,
- retenu l'offre de l'entreprise Côté Ouvertures pour le changement des menuiseries extérieures de la mairie et de la maison des Frères,
- approuvé la décision modificative N°2 du budget général, essentiellement consacrée à des ajustements de crédits aux sections de fonctionnement et d'investissement,
- émis un avis favorable au principe d'aménager un City Park en 2018 ou 2019,
- ajourné sa décision concernant une éventuelle modification du prix de vente des repas à la cantine,
- octroyé à l'unanimité une subvention de 1 000 € pour venir en aide aux sinistrés de Saint-Martin et Saint-Barthélemy touchés par l'ouragan Irma,
- confirmé son souhait de pouvoir intégrer Roannais Agglomération ou, à défaut, décidé de solliciter le rattachement de la commune à la communauté Forest-Est,
- approuvé la réalisation d'un plateau ralentisseur au droit du parking des Granges Blanches sous réserve de l'avis favorable du Département.

Le conseil municipal s'est retiré après avoir entendu le rapport des Adjointes sur les affaires courantes.